

06/10/2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue à l'Hôtel de ville, lundi, le 6 octobre 2014 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Michel Croteau
Michel Gauvin
Jean-René Perron
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Josée Bolduc, directrice générale par intérim, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Richard Tanguay, ouvre la séance à 19h33 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2014
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport de la directrice générale par intérim
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance
9. Résolutions
 - 9.1 Engagement de crédit
 - 9.2 Autorisation pour signature d'une entente relative à la compétence des cours d'eau sur son territoire entre la MRC et la Municipalité de Weedon
 - 9.3 Fondation du CEGEP de Sherbrooke – aide financière
 - 9.4 Appel d'offres – camion autopompe
 - 9.5 Autorisation de signature pour une servitude – borne-fontaine sèche
 - 9.6 Déneigement – trottoirs et 9^e Rang
 - 9.7 Entretien hivernal : rang des Granites
 - 9.8 Entretien hivernal : Route 257 Nord
 - 9.9 Adoption de la *Politique de la famille et des aînés de Weedon 2015-2017*
 - 9.10 Adoption du plan d'action 2015-2017 - *Politique de la famille et des aînés de Weedon 2015-2017*
 - 9.11 *Politique de la famille et des aînés de Weedon 2015-2017*– feuillets et lancement
 - 9.12 Pacte rural – plan d'action et vision municipale
 - 9.13 Politique d'attribution de subventions aux organismes à but non lucratif
 - 9.14 Appui – Sauvons Postes Canada

- 9.15 Convention collective : équipe de négociation
- 10. Règlements
 - 10.1 Avis de motion – Règlement constituant le Comité consultatif d’urbanisme
 - 10.2 Avis de motion – règlement d’emprunt décrétant l’acquisition de véhicules et d’équipements
- 11. Varia
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

2014-172 IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l’ordre du jour soit et est adopté.
ADOPTÉE

#3 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2014-173 IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.
ADOPTÉE

#4 **RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE**

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#5 **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

Madame Josée Bolduc dépose l’état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2014.

#6 **INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

Questions et/ou commentaires sur les points suivants :

- Dossier SAAQ
- CGER : suivi de la flotte, orientations, etc.
- Remplacement des véhicules
- Location des véhicules de voirie vs les véhicules incendie

#7 **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

no chèque	Nom	Description	Montant
201400784	Distributions Michel Fillion	incendie équipement	413.91 \$
201400785	Communication Plus	voirie communication	44.84 \$
201400786	Fédération Québécoise des Mun.	frais de transport	27.91 \$
201400787	M.R.C. du Haut-St-François	carte hydrographie	52.50 \$

201400788	J. N. Denis Inc.	Entretien réparation de machineries	1 336.85 \$
201400790	Trans-Formation	site web	660.00 \$
201400791	Ministre du Revenu du Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	7 328.69 \$
201400792	Receveur Général du Canada	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 880.05 \$
201400793	Fond Action - CSN	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 153.80 \$
201400794	STT de la Municipalité de Weedon	REMISES DE L'EMPLOYEUR	293.67 \$
201400795	Caisse Pop Desjardins de Weedon	REMISES DE L'EMPLOYEUR	836.42 \$
201400796	C.A.R.R.A.	REMISES DE L'EMPLOYEUR	787.57 \$
201400797	STT de la Municipalité de Weedon	REMISES DE L'EMPLOYEUR	272.30 \$
201400798	Ministre du Revenu du Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR	5 396.31 \$
201400799	Receveur Général du Canada	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 356.91 \$
201400800	Fabrique Bx Jean-Paul II	commandites	200.00 \$
201400801	Rouleau & Frères Sports Inc.	réparation d'outils	85.05 \$
201400802	Les Équipements R.M. Nadeau	entretien/réparation machinerie	349.79 \$
201400803	Fondation Louis St-Laurent	Souper Oktoberfest	250.00 \$
201400804	Hydro-Québec	éclairage des rues/station épuration	4 496.24 \$
201400805	Graymont (QC) Inc.	réserve hiver	779.15 \$
201400806	Bell Mobilité Inc.	voirie comm. / h.v. téléphone	280.48 \$
201400807	S.C.A. Weedon	factures du mois août	5 097.36 \$
201400808	Bell Canada	compte du mois	570.19 \$
201400809	Bell Canada	compte du mois	148.43 \$
201400810	Jean-Louis Blanchette	autres primes (vêtements)	188.96 \$
201400811	CGER	clé en main août/flotte de camions	49 224.26 \$
201400812	Valoris- Régie HSF et Sherbrooke	enfouissement ordures/récup.	5 865.15 \$
		opérations courantes payés:	91 376.79 \$
201400813	Mike Després	autres primes (vêtements)	191.80 \$
201400814	Richard Tanguay	frais déplacement élu	984.72 \$
201400815	Michel Gauvin	frais déplacement élu	34.83 \$
201400816	Les Marchés Tradition	social	66.53 \$
201400817	Cartes CITI Canada Inc.	fourniture de bureau	160.80 \$
201400818	CLD du Haut-St-François	loisirs autres	50.00 \$
201400819	Specter Instruments Inc.	alarme bâtisse eau potable 3 secteurs	395.00 \$
201400820	Fondation du C.H.U.S.	autres	25.00 \$
201400821	Le Groupe A&A Sherbrooke	photocopieur	706.69 \$
201400822	Ville d'East Angus	projet sentinelle	6 385.12 \$
201400823	Ministre des Finances	services de la Sûreté du Québec	121 422.00 \$
201400824	SSQ, Société d'assurance-vie Inc.	assurance groupe octobre 2014	3 389.01 \$
201400825	Maylis Toulouse	frais déplacement élue	19.78 \$
201400826	Denis Rondeau	frais déplacement élu	219.29 \$
201400827	Nicolas Blouin	frais déplacement/ insp. urbanisme	184.95 \$
201400828	Municipalité de Weedon	Fourniture de bureau/fossé/social	82.70 \$
201400829	Raynald Doyon	articles ménagers	136.95 \$
201400832	Sel Warwick Québec Inc.	sel à glace / réserve d'hiver	16 684.48 \$
201400833	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	60.00 \$
201400834	Rouleau & Frères Sports Inc.	achat et réparation d'outils	1 717.02 \$
201400835	Distributions Michel Fillion	divers incendie	60.37 \$
201400836	Les Constructions Léo Barolet Inc.	travaux routier/fossé/piste cyclable	13 199.91 \$
201400837	Philippe Gosselin & Ass. Ltée	diésel / huile à chauffage	8 561.34 \$
201400838	9206-3643 Québec Inc.	réserve sable/gravier fossé	36 844.17 \$
201400839	J. Marc Laroche Inc.	entretien du réseau électrique	780.68 \$
201400840	Signalisation de l'Estrie	signalisation	1 448.69 \$
201400841	TERRAQUAVI	tapis pour fossé	1 545.86 \$

201400842	John Meunier Inc.	équipement eau potable Weedon	812.14 \$
201400843	Entreprise Ployard 2000 Inc.	travaux routier	344.93 \$
201400844	Steve Purcell	trappeur	200.00 \$
201400845	Javel Bois-Francs	produit chimique eau	608.45 \$
201400846	Laboratoires d'analyse S.M.Inc	analyse eau potable/usée	627.76 \$
201400847	Régie Inter. Sanitaire des Hameaux	collecte ordures/récupération oct et +	31 224.78 \$
201400848	Valoris- Régie HSF et Sherbrooke	site enfouissement déchets	4 849.83 \$
opérations courantes à payer:			254 025.58 \$
TOTAL:			345 402.37 \$

Liste des chèques annulés		
201400830	Sel Warwick Québec Inc.	16 684.48 \$
201400831	Sel Warwick Québec Inc.	(16 684.48 \$)

2014-174

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 380 821.22\$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	35 109.45 \$
Opérations courantes payées	91 376.79 \$
Opérations courantes à payer :	254 025.58 \$
Retraits directs (Visa- Postes, lac-épaule, McAfee)	309.40 \$
	=====
Total :	380 821.22 \$

ADOPTÉE

#8

CORRESPONDANCE

1. *Monty Coulombe S.E.N.C.* : fusion de Monty Coulombe s.e.n.c. avocats et de Sylvestre Lagassé s.e.n.c.r.l. notaires
2. *Ville de Disraeli* : remerciement pour la participation à «Pompiers d'hier à aujourd'hui»
3. *Ministre des Finances du Québec* : accusé-réception de la résolution sur le programme RénoVillage
4. *Ministre responsable de la région de l'Estrie* : accusé-réception de la résolution sur le programme RénoVillage
5. *Ministre des affaires municipales* : accusé-réception de la résolution sur le programme RénoVillage
6. *Société d'habitation du Québec* : le programme RénoVillage est terminé
7. *MRC du Haut-Saint-François* : règlement 404-14 (immeuble protégé en restauration)
8. *Comité du Hockey Mineur Weedon* : demande de subvention
9. *Réseau Biblio de l'Estrie* : cotisation annuelle 2015

2014-175

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-René Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE

#9 **RÉSOLUTIONS**

#9.1 **ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2014;

EN CONSÉQUENCE,

2014-176 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Gauvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période d'octobre 2014;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	400 \$
TRANSPORT ROUTIER :	93 165 \$
HYGIENE DU MILIEU :	11 850 \$
LOISIRS, PARCS ET CULTURE :	0 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	3 700 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	0 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0 \$

	109 115 \$

ADOPTÉE

#9.2 **AUTORISATION POUR SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA COMPÉTENCE DES COURS D'EAU SUR SON TERRITOIRE ENTRE LA MRC ET LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. du Haut-Saint-François détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

À CES CAUSES,

2014-177 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte le contenu de l'entente entre la M.R.C. du Haut-Saint-François et la Municipalité de Weedon et en autorise la signature afin de se voir confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

QUE le conseil municipal délègue les pouvoirs au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* au directeur des travaux publics, M. Daniel Mercier;

QUE les personnes autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Weedon sont M. Richard Tanguay, maire et Josée Bolduc, directrice générale par intérim.

ADOPTÉE

#9.3 FONDATION DU CEGEP DE SHERBROOKE – AIDE FINANCIÈRE

2014-178 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la Municipalité versera annuellement, pour une période de cinq ans à compter de 2014 (2014-2018), une aide financière de 250\$ à la Fondation du Cégep de Sherbrooke, portant le total de l'aide financière à 1 250\$.

ADOPTÉE

#9.4 APPEL D'OFFRES – CAMION AUTOPOMPE

ATTENDU QUE le camion autopompe du service incendie date de 1992 et que selon le schéma en couverture de risque adopté en octobre 2010, celui-ci devait être remplacé en 2014;

ATTENDU QUE par la résolution 2014-107, la Municipalité demandait de reporter l'échéance du remplacement du camion autopompe d'un an et que les délais de livraison pour ce type de camion sont de plusieurs mois;

À CES CAUSES;

2014-179 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Gauvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de procéder à l'appel d'offres pour le remplacement du camion autopompe 1992.

ADOPTÉE

#9.5 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE SERVITUDE – BORNE-FONTAINE SÈCHE

2014-180 IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le maire, Monsieur Richard Tanguay et le directeur(rice) général(e) en fonction à signer une servitude notariée avec Monsieur Pascal Lachance et Madame Mélanie Lessard pour l'installation d'une borne-fontaine sèche sur leur terrain situé au 2, chemin de la Rivière-au-Saumon dans le secteur Fontainebleau;

QUE le bureau de notaire Aubert & Morency de Disraeli, soit et est mandaté pour enregistrer la servitude. Les frais de notaire seront défrayés par la Municipalité.

QUE cette résolution abroge la résolution #2013-439.

ADOPTÉE

#9.6 DÉNEIGEMENT TROTTOIRS ET 9^e RANG

ATTENDU QUE l'équipement municipal ne permet pas le déneigement du 9^e Rang au-delà de la virée existante et que ce chemin donne accès à une résidence habitée à l'année;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas l'équipement nécessaire pour l'entretien hivernal des trottoirs;

ATTENDU QUE la Municipalité désire entretenir les trottoirs les plus utilisés des secteurs St-Gérard et Weedon Centre;

À CES CAUSES;

2014-181 IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon retient les services de L. Poulin Déneigement pour l'entretien hivernal des trottoirs les plus utilisés des secteurs Weedon Centre et St-Gérard, de même que pour le déneigement du 9^e Rang, de la virée de la municipalité jusqu'à la fin du chemin verbalisé, pour la saison 2014-2015;

QUE le taux horaire qui sera payé à L. Poulin Déneigement, incluant le personnel et l'équipement nécessaire à l'entretien sera de 75\$ l'heure plus les taxes applicables;

QUE la Municipalité fournit l'abrasif nécessaire à l'entretien des trottoirs;

QUE L. Poulin Déneigement fournira les assurances relatives à tout événement accidentel pouvant survenir sur les trottoirs sous sa responsabilité. Une preuve d'assurance sera apportée au bureau municipal.

ADOPTÉE

#9.7 **ENTRETIEN HIVERNAL : RANG DES GRANITES**

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Stratford effectue habituellement l'entretien hivernal d'une partie du rang des Granites sur le territoire de la Municipalité de Weedon;

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon désire renouveler cette entente ;

EN CONSEQUENCE,

2014-182 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la Municipalité de Weedon renouvelle l'entente avec la Municipalité de Stratford pour l'entretien hivernal d'une partie du rang des Granites, sur une longueur de 0,8 km, entre le chemin de la Mine et les limites de la Municipalité de Weedon, au montant de mille sept cents dollars (1 700 \$). Cette entente est valide pour l'hiver 2014-2015.

ADOPTÉE

#9.8 **ENTRETIEN HIVERNAL : ROUTE 257 NORD**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud effectue habituellement l'entretien hivernal d'une partie de la route 257 Nord sur le territoire de la Municipalité de Weedon;

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon désire renouveler cette entente;

EN CONSEQUENCE,

2014-183 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la Municipalité de Weedon renouvelle l'entente avec la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud pour le déneigement d'une partie de la Route 257 Nord, entre le chemin Phaneuf et le chemin Rondeau sur une longueur de 0.8 km, pour la saison 2014-2015 et ce, selon les coûts établis par le M.T.Q.

ADOPTÉE

#9.9

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS DE WEEDON 2015-2017

ATTENDU QUE le Comité de la famille et des aînés de la Municipalité de Weedon a tenu une consultation populaire sur les enjeux de la *Politique de la famille et des aînés de Weedon 2015-2017* le 14 juin 2014;

ATTENDU QUE ce Comité a utilisé les données recueillies à cette occasion pour l'élaboration de la *Politique de la famille et des aînés de Weedon 2015-2017*;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie de cette *Politique de la famille et des aînés de Weedon 2015-2017*;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de cette *Politique de la famille et des aînés de Weedon 2015-2017*;

EN CONSÉQUENCE,

2014-184

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal approuvent la *Politique de la famille et des aînés de Weedon 2015-2017* qui suit :

POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS DE WEEDON 2015-2017

LA ROUTE DES SOMMETS

La Route des Sommets, route touristique des Cantons-de-l'Est, nous amène dans la Municipalité de Weedon, un Village-Relais qui offre de nombreux services et des paysages remarquables. La vie culturelle imprègne cette communauté agricole au territoire découpé par les lacs et les rivières. La Municipalité, qui a fêté 150 ans d'histoire en 2013, est le regroupement de quatre entités : le Canton de Weedon, Fontainebleau, Saint-Gérard et Weedon Centre. Elle compte près de 2700 personnes.

INTRODUCTION

Les municipalités qui adoptent une politique familiale et qui réalisent une démarche MADA (municipalité amie des aînés) ont à cœur le bien-être de leurs citoyens. C'est le cas du Conseil municipal de Weedon qui bénéficie de l'aide de la ministre responsable des Aînés pour mettre à jour sa politique familiale et réaliser sa démarche MADA.

MOT DU MAIRE

C'est avec enthousiasme et fierté que je vous présente la *Politique de la famille et des aînés de Weedon 2015-2017*.

Tout au long de la démarche qui s'est échelonnée de mars 2013 à octobre 2014, plusieurs consultations ont été réalisées afin de s'assurer que le plan d'action qui accompagne la *Politique* reflète le mieux possible les besoins et les préoccupations des Weedonnais et des Weedonnaises. Merci d'avoir été nombreux à participer aux rencontres ou à remplir le questionnaire.

Le Conseil dispose maintenant d'un outil qui va lui permettre de développer la Municipalité selon le principe « penser et agir familles et aînés » dans le but de créer un milieu de vie favorable au bien-être et à l'épanouissement des citoyens. De plus, je me suis préoccupé que notre *Politique de la famille et des aînés* s'harmonise avec la planification stratégique et la mission de la Municipalité de Weedon. Je vais aussi superviser l'application du plan d'action 2015-2017 parce que les propositions des citoyens nous tiennent à cœur.

Les membres du Comité famille et aînés, ainsi que Madame Joanne Leblanc, conseillère municipale responsable des questions familiales et Madame Francine Blanchette, secrétaire à l'urbanisme et coordonnatrice du comité, ont toute ma reconnaissance pour leur implication généreuse dans ce projet que le Conseil a accepté à sa séance du 6 octobre 2014.

Richard Tanguay, maire

MOT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES

Je suis très heureuse du travail accompli par le comité de la famille et des aînés de Weedon dans la réalisation de la démarche MADA (municipalité amie des aînés) et dans la mise à jour de notre *Politique de la famille*. Notre précédente *Politique* datait de 2006; son plan d'action a été réalisé à 70 pour cent.

Les actions qui seront entreprises grâce au plan d'action 2015-2017 permettront aux familles et aux aînés d'être actifs en s'impliquant dans la vie communautaire. La *Politique de la famille et des aînés de Weedon 2015-2017* et son plan d'action veulent que les élus municipaux tiennent compte des réalités d'aujourd'hui et souhaitent offrir des services adaptés aux besoins des familles et des aînés dans un environnement sain et sécuritaire.

Je remercie les membres du comité pour leur dévouement et pour leur intérêt au développement de notre collectivité. Je voudrais aussi souligner la contribution de notre chargé de projet, Monsieur Marc Beaulé, et celle de Monsieur André Langevin, formateur au Carrefour action municipale et famille, qui ont soutenu les travaux du comité. Enfin, je veux mentionner l'appui constant de mes collègues du Conseil municipal dans cette démarche qui n'aurait jamais vu le jour sans leur soutien. Je compte sur vous pour nous aider à réaliser le plan d'action 2015-2017.

Joanne Leblanc, conseillère municipale responsable des questions familiales et des aînés

DÉFINITION DE LA FAMILLE WEEDONNAISE

« La famille est l'unité de base de la société, le principal lieu d'éducation et de solidarité. C'est une communauté de personnes réunies par des liens de parenté multiples et variés. Toute personne appartient à une famille. La solidarité morale et matérielle qui se crée entre les membres favorise l'épanouissement physique, social et affectif des individus à travers les générations. La famille contribue à la société et, inversement, appelle un soutien de la collectivité. »

BILAN DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2006

La Municipalité de Weedon s'est dotée d'une politique familiale en 2006. Le plan d'action de cette politique prévoyait près de 70 actions qui ont été réalisées à 70 % en partenariat avec des organismes du milieu. Une politique familiale constitue un outil privilégié pour un conseil municipal et assure les citoyens que les décisions prises par les élus le sont dans l'intérêt de la collectivité.

Six champs d'intervention avaient été retenus en 2006 :

- Emploi et économie (15 actions réalisées sur 22)
- Éducation (4 actions réalisées sur 8)

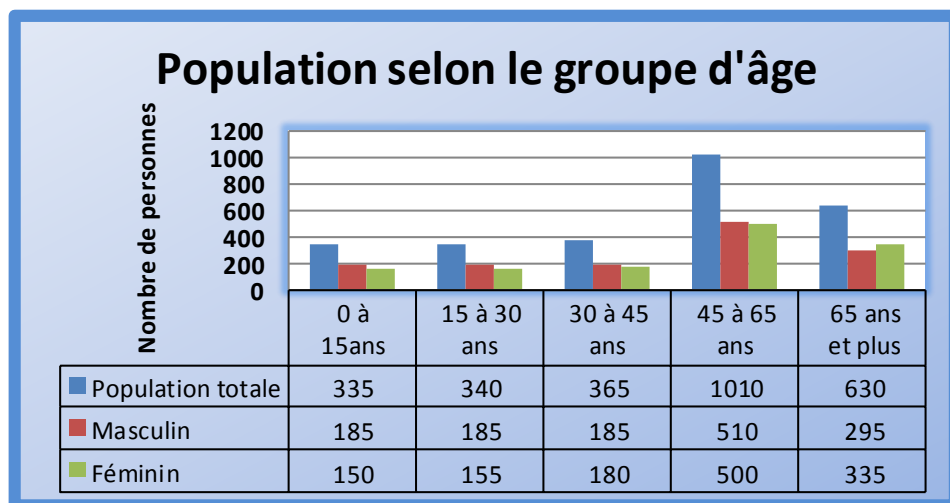
- Communication (4 actions réalisées sur 5)
- Sports, loisirs, culture et patrimoine (17 actions réalisées sur 22)
- Environnement (4 actions réalisées sur 8)
- Habitations (4 actions réalisées sur 4)

Pour consulter le bilan complet, visiter le site Internet de la Municipalité www.weedon.ca sous l'onglet « Politique familiale ».

RÉSUMÉ DU PROFIL DES FAMILLES ET DES AÎNÉS WEEDONNAIS D'AUJOURD'HUI

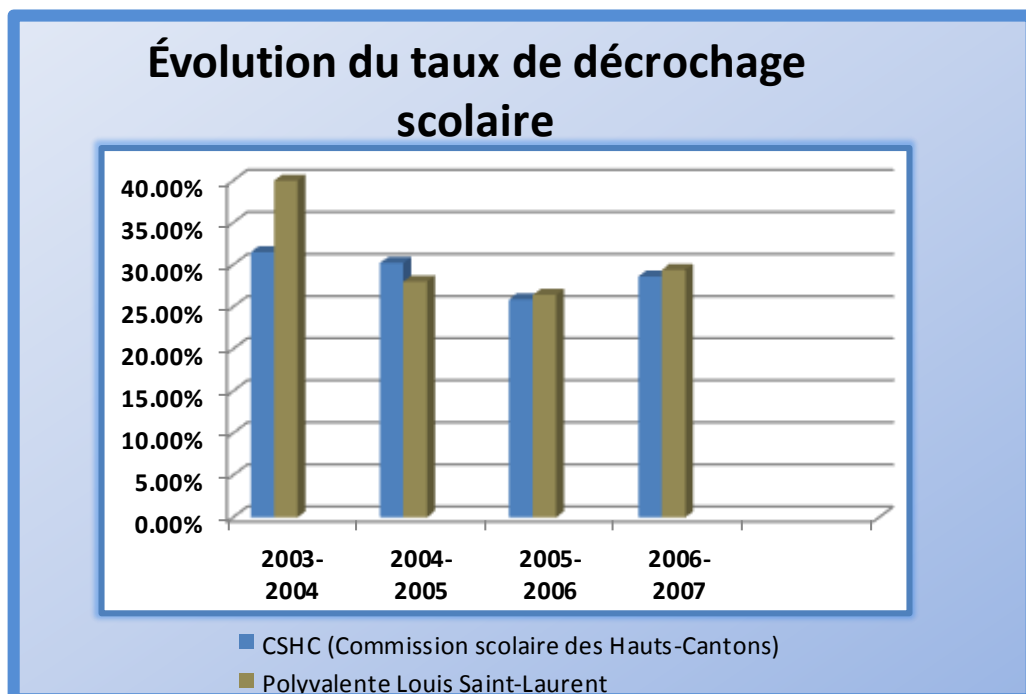
Le profil des familles et des aînés de Weedon nous aide à mieux comprendre les enjeux sociaux et économiques qui caractérisent la collectivité. Ce document a orienté le travail du comité de pilotage vers les besoins réels des familles et des aînés. Ce texte est disponible sur le site de la municipalité : weedon.ca/politique-familiale/

Le recensement canadien de 2011 confirme des tendances démographiques préoccupantes : baisse de la population totale de deux pour cent (2 %) en six (6) ans et augmentation de l'âge médian de deux pour cent (2 %) durant la même période. Les Weedonnais de 65 ans et plus représentent 24 % de la population comparativement à 15,9 % pour l'ensemble du Québec. 395 personnes vivent seules dont 155 de plus de 65 ans.



Statistique Canada, recensement 2011

Du côté des études, même si la situation s'améliore, le décrochage au secondaire, surtout pour les garçons, explique le faible taux de scolarisation de la population.



Depuis 2006, les efforts déployés par la Cité école Louis-Saint-Laurent tendent vers une nette diminution du taux de décrochage.

Par ailleurs, le revenu médian à Weedon est inférieur à celui de la province de Québec alors que les transferts gouvernementaux (allocations, pensions, prestations, etc.) comptent pour 24 pour cent des revenus (14 % au Québec). Cependant, il en coûte moins cher pour se loger.

La Sûreté du Québec nous apprend que les crimes contre la propriété sont en baisse alors que ceux contre la personne augmentent. D'autre part, le dernier rapport de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie confirme que le développement des saines habitudes de vie nécessite la mobilisation de tous les intervenants.

Enfin, la communauté de Weedon est pourvue en services de toutes sortes. On retrouve de nombreux commerces, un CLSC et un CHSLD, des résidences pour aînés, des professionnels de la santé, des infrastructures de loisir et de culture. Les organismes sociocommunautaires sont actifs grâce aux efforts des nombreux bénévoles.

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE

- « Penser et agir familles et aînés » dans les décisions prises par la Municipalité et aussi par les différents intervenants sociocommunautaires.
- Vieillir actif et en santé dans un milieu sécuritaire.
- Favoriser une vie collective stimulante et enrichissante dans un milieu sain.
- Développer des partenariats avec les organismes sociocommunautaires.

LA VISION :

La Municipalité de Weedon se veut :

- Attrayante
- Unique
- Dynamique
- Prospère

dans le respect de son milieu.

LES ORIENTATIONS :

- Développer l'offre récréotouristique
- Améliorer l'offre immobilière
- Rehausser l'aspect visuel de la Municipalité
- Bonifier nos services et nos infrastructures
- Travailler dans le respect et l'écoute de nos citoyens.

Le comité de la famille et des aînés de Weedon

ADOPTÉE

#9.10

PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS DE WEEDON 2015-2017

ATTENDU QUE le Comité de la famille et des aînés de la Municipalité de Weedon a tenu une consultation populaire sur les enjeux de la *Politique de la Famille et des Aînés de Weedon 2015-2017* le 14 juin 2014;

ATTENDU QUE ce Comité a compilé les données en un *Plan d'action de la politique de la famille et des Aînés de Weedon 2015-2017*;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce *Plan d'action de la Politique de la famille et des aînés de Weedon 2015-2017*;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce *Plan d'action de la politique de la famille et des aînés de Weedon 2015-2017*;

EN CONSÉQUENCE,

2014-185 IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal approuvent le *Plan d'action de la Politique de la famille et des aînés de Weedon 2015-2017* et adoptent ledit *Plan* tel que présenté.

ADOPTÉE

#9.11 **POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS DE WEEDON 2015-2017–
FEUILLETS ET LANCEMENT**

2014-186 IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de procéder à l'impression de 500 feuillets présentant la *Politique de la famille et des aînés de Weedon 2015-2017* et d'offrir un buffet de style 5 à 7 aux personnes qui participeront à l'activité de lancement de la politique, le 29 octobre prochain.

ADOPTÉE

#9.12 **PACTE RURAL – PLAN D'ACTION ET VISION MUNICIPALE**

2014-187 IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'adopter le plan d'action 2015-2017 et la vision municipale qui l'accompagne, lesquels ont été conçus et déposés suite à la consultation citoyenne de juin dernier. Les projets présentés dans le cadre du « Pacte rural » devront correspondre à l'un des objectifs visés dans ce plan.

ADOPTÉE

#9.13 **POLITIQUE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À
BUT NON LUCRATIF**

ATTENDU QUE la Municipalité désire se doter d'une politique claire pour considérer de façon objective les demandes de subvention provenant des organismes à but non lucratif (OBNL) ou de groupe de la municipalité et aussi pour favoriser une utilisation équitable et responsable des fonds publics;

ATTENDU QUE pour la première année de diffusion de la présente politique auprès des organismes à but non lucratif, le conseil souhaite s'inspirer de celle-ci dans ses décisions tout en visant son application la prochaine année;

ATTENDU QUE la présente politique favorise principalement les OBNL locaux, constitués de citoyens de Weedon, organismes qui contribuent au maintien et l'amélioration de la qualité de vie de notre communauté;

À CES CAUSES;

IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la Municipalité de Weedon adopte la politique d'attribution de subventions aux organismes à but non lucratif qui suit :

PRÉSENTATION

La Municipalité de Weedon désire se doter d'une politique d'attribution de subventions structurée afin d'appuyer les organismes à but non lucratif (OBNL) locaux dans l'organisation de leurs projets ou événements communautaires. La Municipalité reconnaît que les organismes sociaux, récréatifs, culturels et autres organismes bénévoles contribuent au maintien et l'amélioration de la qualité de vie de notre communauté.

Cette politique établit des paramètres d'analyse qui permettent de considérer de façon objective et équitable les demandes provenant d'organismes et de groupes de la municipalité. Veuillez noter que la politique d'aide financière est un outil à utiliser lors de la planification budgétaire. Cependant, les demandes de ressources matérielles ou de ressources humaines seront aussi considérées selon cette politique et en tant que contribution financière municipale.

LES OBJECTIFS

La politique a pour objectif :

- d'encourager les interventions des organismes, des groupes en développement et des citoyens de Weedon;
- de favoriser une utilisation équitable et responsables des fonds publics;
- de promouvoir le loisir, le sport et la culture pour tous les citoyens;
- d'améliorer la qualité de vie des familles de Weedon;
- d'encourager la création d'activités ou d'événements majeurs et permettre le démarrage de nouvelles activités à Weedon;
- de promouvoir le développement socio-économique de Weedon;
- de s'assurer que l'aide financière accordée aux organismes soit bien gérée.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La politique favorise l'autofinancement des activités régulières des demandeurs. À cette fin, les demandeurs ne peuvent bénéficier d'une assistance financière pour les activités réalisées sur une base régulière, à moins de démontrer les limites de leurs revenus reliés à ces activités.

La politique favorise principalement les organismes accrédités OBNL et les groupes en développement de statut accrédités OBNL et constitués majoritairement de citoyens de Weedon et ayant leur siège social dans la municipalité.

S'il s'agit d'une activité ou d'un événement qui a lieu sur une propriété municipale, l'organisme devra inclure la Municipalité de Weedon à sa police d'assurance responsabilité civile, à titre de co-assuré à l'activité ou l'évènement. Elle devra aussi recevoir de la Municipalité une autorisation d'utilisation du terrain et payer les frais inhérents s'il y a lieu.

CRITÈRE D'APPRÉCIATION

Le conseil municipal, avant de statuer sur les montants d'aide financière d'une demande qui lui est présenté, prend en considération les éléments suivants :

- la situation financière de l'organisme ou du groupe
- la nature et l'importance de l'évènement spécial
- les efforts d'autofinancement (campagnes de l'organisme)

- l'harmonisation du projet ou de l'activité avec les stratégies et les objectifs de la Municipalité en matière de loisir, de sport, de culture et de développement socio-économique
- la portée sociale
- l'importance du taux de participation des résidents de la municipalité
- le dédoublement avec d'autres organismes ou activités
- l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Weedon
- la participation financière de l'organisme
- les autres sources de revenus exploitées
- la participation anticipée et public ciblé
- les réussites antérieures de l'activité
- l'impact, la publicité, les retombées

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Un organisme qui désire recevoir une aide financière doit :

- présenter sa demande, **au plus tard le 1^{er} octobre**, au directeur général de la Municipalité de Weedon sur le formulaire désigné à cette fin et qui est joint à cette politique (Annexe A). Une seule demande peut être présentée par un organisme ou un groupe au cours d'une année, à moins d'événements spéciaux. Sauf circonstance extraordinaire, la date du 1^{er} octobre doit être respectée.
- joindre à sa demande la liste de ses membres actifs et du conseil d'administration
- joindre un état financier de son dernier exercice et une copie à jour du relevé de son institution financière
- dans le cas de la tenue d'un événement spécial, joindre une prévision des revenus et dépenses budgétaire et/ou un bilan de l'activité de l'année précédente s'il y a lieu
- joindre tout autre document permettant de justifier la présentation de la demande
- dans le cas de besoins spécifiques, joindre les détails en annexes à la demande

AIDE FINANCIÈRE

Pour l'aide financière générale aux OBNL, l'organisme doit indiquer sur le formulaire de demande le montant souhaité, lequel montant sera analysé selon les critères établis.

Pour l'aide financière ou autre forme d'aide (ressources matérielles ou ressources humaines) pour les événements spéciaux, l'organisme doit faire une demande spécifique pour chacun des événements qu'il désire organiser et remplir un formulaire de demande pour chacun (Annexe A). Cette demande doit inclure une prévision des revenus et des dépenses de l'événement et/ou le rapport financier de l'activité de l'année précédente, s'il y a lieu.

En ce qui concerne les demandes de ressources matérielles ou de ressources humaines, l'organisme devra préciser le moment, la raison, le lieu et la durée de l'intervention.

Restrictions

Les cadeaux, les prix, les bourses et les certificats de récompense remis à des personnes pour la participation à des activités internes de l'organisme ne doivent pas être inclus à une demande d'aide financière.

Soutien particulier reconnu à des organismes

Les organismes suivants jouissent d'un statut particulier (para-municipal) concernant l'aide financière allouée par la Municipalité :

- Centre communautaire de Weedon
- Centre communautaire de St-Gérard
- Corporation Sports Loisirs Weedon (incluant secteurs Fontainebleau et St-Gérard)
- Corporation de développement économique et industriel de Weedon
- Centre culturel, maison Laplante
- Comité culturel

Les besoins particuliers de financement devront être présentés et déposés selon la présente politique.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Collectes de fonds

Un organisme ou un groupe qui désire faire une collecte de fonds par barrage routier doit présenter une demande écrite au conseil municipal deux mois avant la tenue de l'événement et présenter une demande d'utilisation du réseau routier pour la tenue d'événement auprès du ministère des Transports, s'il s'agit de routes sous leur juridiction. Ils doivent aussi aviser la Sûreté du Québec pour s'assurer que l'événement se déroule dans des conditions sécuritaires et en toute légalité.

Le même processus doit être appliqué pour la tenue d'une parade ou de tout événement se déroulant sur la voie publique.

TRAITEMENT DES DEMANDES ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Traitement des demandes

La Municipalité de Weedon doit informer tous les organismes ou groupes susceptibles de présenter des demandes d'aide financière, des dispositions de la Politique d'attribution des subventions, des documents qu'ils doivent joindre au formulaire de demande et de la date limite pour la lui présenter, soit le **1^{er} octobre de chaque année**.

Toute demande est présentée au directeur général de la Municipalité de Weedon par l'organisme ou le groupe intéressé.

Le directeur général s'assure que les demandes sont complètes et recevables et demande, au besoin, des documents supplémentaires aux fins de l'analyse des demandes par la Municipalité. Dans le cadre de l'étude annuelle des prévisions budgétaires, les demandes sont analysées par le conseil municipal et la direction générale en fonction des critères de la présente politique.

Versement de la subvention

Au début d'un nouvel exercice financier, le conseil municipal adopte une résolution pour confirmer le montant de la subvention accordée aux divers organismes ou groupe ayant présenté une demande. Dans le cas d'un refus, le directeur général doit informer l'organisme demandeur et lui spécifier les motifs du refus.

Pour certains organismes, le montant accordé ne sera pas versé à titre de subvention, mais pour le paiement, par la Municipalité, de dépenses reliées à l'événement ou au fonctionnement de l'organisation qui a présenté la demande.

ADOPTÉE

#9.14

APPUI – SAUVONS POSTES CANADA

ATTENDU QUE Postes Canada et les Conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façons draconienne, en fermant des bureaux

de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

À CES CAUSES;

2014-189

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaire;

QUE la Municipalité de Weedon demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ADOPTÉE

#9.15

CONVENTION COLLECTIVE : NÉGOCIATIONS

2014-190

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de désigner Monsieur Richard Tanguay, maire, Monsieur Daniel Mercier, directeur des travaux publics et Madame Bernadette Doyon, avocate de la Municipalité, pour représenter la partie patronale lors des négociations de la convention collective des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Weedon – CSN.

ADOPTÉE

#10

RÈGLEMENTS

#10.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS DE MOTION

est donné par Monsieur Jean-René Perron que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente du conseil, un règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme et abrogeant tout règlement antérieur concernant la constitution d'un CCU. Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

#10.2

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS

AVIS DE MOTION

est donné par Monsieur Michel Gauvin que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente du conseil, un règlement d'emprunt décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt de 2 300 000\$. Afin de dispenser le conseil

de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

#11 **VARIA**

#12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions et/ou commentaires sur les points suivants :

- Valeur approximative de la flotte louée du CGER
- Déneigement du 9^e Rang et des trottoirs
- Coupure de service chez Postes Canada
- Dépôt d'une lettre concernant le hockey mineur de Weedon

#13 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2014-191 À 20h34, Monsieur Michel Croteau propose la levée de cette séance ordinaire.

Josée Bolduc

Directrice générale / sec. trésorière
par intérim

Richard Tanguay

Maire